

DE L'ACTIVITE PHYSIQUE AU SPORT MODERNE : CONCEPTS ET DEFINITIONS

Hocine ROUIBI : Chargé de Cours
à l'I.E.P.S. de l'Université d'Alger

Les appellations usuelles et courantes telles Activité Physique, Education Physique, Education Physique et Sportive, méritent d'être explicitées dans le domaine de la pédagogie et celui de la recherche. Même si leurs significations respectives viennent à s'imbriquer parfois, le plus souvent elles restent éloignées et distantes les unes des autres : le point de vue sémantique touche sans aucun doute grâce aux concepts véhiculés par les vocables, aux fondements axiologique, épistémologique et philosophique du Sport Moderne.

1 L'ACTIVITE PHYSIQUE :

Le terme d'activité désigne en premier lieu la manifestation de phénomènes observables et en rapport avec la vie. Il concerne aussi bien la forme, le processus et le fonctionnement de ces phénomènes.

L'activité physique se distingue t-elle des autres activités humaines ? La réponse est affirmative quand on la replace dans son contexte, à savoir celui de l'éducation et de la motricité. Reprenons à PADDICK, RJ (1967)¹ sa définition de l'activité physique qu'il assimile à " l'interaction de l'homme.et de sa motricité ". Celle-ci peut s'analyser, selon lui, d'après cinq processus : mécanique, énergétique, organisationnel, de croissance et d'apprentissage. Autrement dit, l'activité physique se singularise par la production d'habiletés motrices organisées et structurées sur le plan fonctionnel et intentionnel. En réalité sa définition ne saurait être éloignée de celle de l'action motrice, à la

1- Paddick, RJ : The nature and place of knowledge in physical education, MA thesis, University of Alberta, Edmonton CANADA. trad, Franç.

seule différence que le sens de la première englobe celui de la seconde. Si nous avons donc compléter les propos de PADDICK, nous dirions que l'activité physique s'apparente à l'entité fonctionnelle et opérationnelle des cinq processus qu'il cite, animés par la volonté: l'activité physique est consciente, et se compose d'actions motrices. Ainsi le terme même de mouvement, réalisé dans le cadre d'une activité physique, doit être interprété comme impulsé par les notions de but et de motivation chez l'individu.

Cette délimitation situe les facteurs physico-physiologiques comme soubassements biologiques nécessaires à toute activité physique, laquelle est orientée, contrôlée et régulée consciemment.

L'option ici est structuraliste, c'est à dire que les éléments composant le mouvement, sont reliés entre eux par une fonction commune. Envisagés de l'extérieur, il est possible de procéder à leur description, envisagés de l'intérieur, ces éléments concernent les facteurs cognitivo-affectifs; l'ensemble formant un système opérationnel dirigeant réellement l'activité physique, dans le sens comportemental. C'est cette vue qu'adopte KENYON, GS(1968)² lorsqu'il considère la notion d'activité physique en termes de significations qu'elle présente pour l'individu, chacune d'entre-elles impliquant un mobile particulier (intérêt, attitude...), lequel mobile est façonné par l'institution sociale*. Cette approche axée sur l'histoire sociale des activités physiques, avait déjà été faite par ROUYER.J (1965)³. Ce dernier les assimile à des " productions historiques " engendrées soit par l'appareil productif ou par l'organisation sociale du pays, ou bien par les idéologies politiques. Les activités physiques trouveraient, selon lui, leur définition dans les systèmes économiques et sociaux, leur donnant ainsi leur portée Universelle et un caractère " simpliste " de naturelles et de spontanées. C'est ce que fait s'exclamer DURING, G.B(1990)⁴ : " Non, les

2- KENYON, GS : A conceptual Model for characterizing physical Activity, resquart 39-96105 March Trad, Franç

*- Voir notamment Rouibi, H, (1994) : Eléments d'analyse de l'activité physique et sportive au milieu universitaire (RSEPS V0: 2 N°3)

3- Rouyer,J (1965) : Revue Recherche internationales à la lumière du Marxisme, N° 48.

4- DURING, B, (1990) : Des jeux aux sports, repères et documents en histoire des activités physiques, VIGOT p35.

activités physiques ne sont ni naturelles, ni spontanées, ni simples. Rien de ce qui est humain, n'échappe à la culture ". Cet auteur, dans sa tentative de retracer l'histoire des activités physiques, les répartit en trois courants : celles des idées, celles des mentalités et celles des sociétés. Tout en soulignant l'influence sociale, il va plus loin : " Autant les déterminismes sociaux nous semblent importants, et même décisifs aussi longtemps que les pratiques sont gouvernées par l'opinion, autant leur importance diminue lorsque les décisions en matière de pratique s'enracinent dans des connaissances, scientifiques ". La partie finale de ses propos oriente le débat vers la question fondamentale suivante : Avec l'avènement de la science dans la vie quotidienne de l'homme, l'activité physique sera-t-elle de plus en plus sujette à orientation par la science (médecine, biologie...), la technologie ou l'éducation ? Ceci est un problème de fond, car comment expliquer alors les activités physiques de l'algérien ? Que ce soient celles instaurées dans le système éducatif, ou celles pratiquées par le simple citoyen, la réalité culturelle de notre pays n'y trouve pas son expression; celles-ci sont imposées par souci de conformité aux normes scientifiques et éducatives décrétées outre-mer.

2 EDUCATION PHYSIQUE :

Citons d'abord DURING, B (1990)⁵ : " L'éducation physique s'adresse au corps. Elle occupe l'espace, provoque l'activité. Mais celle-ci ne peut être considérée comme éducative qu'à partir du moment où elle est organisée et orientée vers des fins clairement définies. Si bien que les idées dirigent l'éducation physique, dont l'histoire devient alors celle des doctrines qui la sous-tendent ".

Les fins assignés à l'éducation physique, dans notre pays, sont clairement énoncées dans l'ordonnance 95/09 du 25 Février relative à l'orientation, à l'organisation et au développement du système national de culture physique et sportive. On peut lire dans l'article 5 Section 1 :

5- During,B (1990) op. cité.

" Elle est intégrée au système d'éducation.

Elle consiste principalement en des enseignements qui participent à la préservation et la réparation des capacités psychomotrices de l'enfant et du jeune, en milieux éducatifs et pré-scolaires, au sein des établissements d'éducation et de formation, des institutions d'accueil des personnes placées en milieu de rééducation ou de prévention ainsi qu'au sein des structures relevant des personnes handicapées ".

ULMANN,J (1989)⁶ aborde l'éducation physique, non pas comme un " agencement de mouvements " obéissant à des fin et finalités, mais comme " Conceptions structurées, cohérentes, de véritables systèmes d'éducation physique ".

Le raisonnement qu'il tient pour formuler une définition de l'éducation physique est empreint d'une logique intellectuelle remarquable. D'abord, il borne le concept d'éducation. En résumé, ses réflexions aboutissent à ces observations :

- L'éducation fait " appel à la culture ; elle est culturelle ".
- Elle est le reflet des doctrines, nées des conditions du milieu (Social, Politique, Economique), dont les valeurs déterminent les fins et les contenus éducatifs.
- L'Education est une affaire de choix et doit favoriser la créativité :

Après cela, l'auteur déclare : " L'éducation physique présente les mêmes traits formels (que l'éducation). Un idéal physique lui (enfant) " sera imposé en fonction des vues que la société, qui le revendique déjà comme membre, se fera ou ne se fera pas, de la santé..... On comprend dans ces conditions, que les fins de l'éducation : physique, ne pourront échapper à la nécessité qui s'impose à toute éducation : elles sont culturelles ".

6- Ulmann,J (1989) : De la gymnastique aux sports modernes; histoire des doctrines de l'éducation physique, J. VRIN. 3^{ème} tirage p 446 à 476.

Par la suite, ULMANN associe les fins de l'éducation physique à celles des pédagogies " d'époque "; autrement dit celle-ci se meut avec l'histoire de l'éducation et ses systèmes. L'auteur fait une synthèse des orientations pédagogiques actuelles, et en évoque quatre :

- Celle qui préconise le rapprochement avec la nature et entraîne dans ses sillages une éducation physique " hébertiste " ⁷.

- Celle servant à l'initiation à la culture, enfermant le corps dans un statut d'asservissement à l'intelligence, à la suprématie spirituelle et par voie de conséquence au système politique instauré. On peut faire l'analogie avec le concept de culture cher aux anciens pays socialistes.

- Celle recherchant le principe de plaisir, tel que développé par les psychanalystes, et où désirs et pulsions, doivent être exprimés et libérés par une éducation physique " symbolisée ".

Celle permettant à l'individu d'accéder à sa volonté d'élévation et d'accomplissement, avec la poursuite, à travers l'éducation physique de valeurs créatives.

Faire appartenir l'éducation Physique à celui de l'éducation permet de transposer les repères de l'une vers l'autre, surtout quand le but est d'asseoir une doctrine pédagogique : il suffit de discipliner et de régenter l'approche sur des données historiques, épistémologiques, philosophiques ou autre ; la spécialité de la science choisie, servira à appréhender l'éducation, puis l'éducation physique, sous un angle précis. Mais quand il s'agit de cerner les mouvements, la question se complique quelque peu. Pour ULMANN l'éducation physique si elle s'attèle à expliquer et à comprendre les mouvements en exclut certains de son champ d'action et ne s'intéresse qu'à ceux ayant pour l'homme " un sens et une portée ". Et c'est cette distinction qui fait toute l'originalité de la thèse de l'auteur. Si donc, les mouvements

7- Hebert,G (1875-1957) : Pédagogue français, auteur et défenseur d'une méthode d'éducation physique et sportive dite " naturelle " en réponse à la gymnastique suédoise et à la spécialisation sportive.

sont à discerner en deux catégories : il y a ceux revenant au domaine de la " nature " et qui relèvent des fonctions primaires de l'organisme (biologiques) et ceux que la " culture " a générés, développés et transmis ; l'éducation physique serait alors partagée entre ces deux voies.

" Le pôle naturel " de l'éducation physique " rassemblera, en définitive, des finalités et des méthodes différentes.

Lorsqu'elle est médicale, l'éducation physique se réclame d'une autre nature dont même les contraintes imposées à un corps déficient pour lui donner la santé, servent les fins. Lorsqu'elle tend la main à l'hébertisme ou simplement qu'une nostalgie du retour aux origines l'anime, elle est plus à la recherche de directives et finalement d'une règle de vie qu'une construction systématique d'exercices, qu'elle cherche chez HEBERT ou ailleurs ".

L'éducation de mouvements soutenus par une quelconque méthode (n'en déplaise à HEBERT et à ses disciples) mais par contre l'état d'esprit qui l'anime peut lui donner sa pleine signification. Par une utilisation du milieu environnant : obstacles, parcours, par la préservation de la nature (sens écologique), par un refus de la corruption et surtout par le développement des techniques de base : courir, sauter, lancer chez l'enfant, il est possible de concevoir une éducation physique " naturelle " préservant les manières d'être originelles de l'homme, lequel servirait la nature (en la sauvegardant) et se servirait d'elle (pour se promouvoir).

Mais ceci reste quand même insuffisant, du fait même de l'organisation " en sociétés " des individus. Une éducation physique tournée " vers la culture " se révèle être le " second pôle " que lui attribue ULMANN. Il ne peut être autrement car " l'homme " fait usage du mouvement qu'il crée, transforme et développe en fonction de ses besoins, moeurs et attitudes dans sa vie en communauté.

C'est ce qui justifie l'apparition régulière de nouvelles techniques motrices, toutes construites sur une base naturelle, presque génétique des aptitudes physiques. Envisagée sous une forme culturelle, l'éducation physique, ne doit pas être perçue comme transmission d'une technique

précise, uniquement, mais plutôt comme une préparation, un enrichissement des potentialités motrices comportementales.

C'est à bout de ce long raisonnement que l'auteur parvient à distinguer les deux aspects de l'éducation physique : le premier " pôle naturel " aurait à sa charge d'assurer " un bon fonctionnement corporel et d'ouvrir l'avenir " le second " pôle culturel " préparerait l'enfant à certains comportements culturels moteurs exigés par la société. C'est pourquoi ULMANN écrit " l'éducation physique y apparaît plus à l'aise. Elle prend en charge l'enfant. Elle lui fournit une provision de gestes, de mouvements de comportements. Elle le place dans des conditions telles que non seulement il perfectionne ses aptitudes mais assure ses bases psychologiques ". Ainsi l'auteur cité, arrive à circonscrire le domaine de l'éducation physique, grâce aux composantes éducatives, des mouvements naturels d'abord, puis culturels ensuite. Mais son rattachement à des principes éducatifs ne veut pas dire que l'éducation physique en fasse sa finalité unique.

C'est ce que ARNAUD,P (1983)⁸ met en exergue dans son étude épistémologique de l'éducation physique (de 1889 à 1969). Celle-ci pour s'intégrer et se définir, s'est toujours située (selon l'auteur) par rapport au " système scolaire ", en se justifiant par " des finalités intellectualistes ". ULMANN contourne ce problème et répond à la préoccupation de ARNAUD, lorsqu'il déclare " l'éducation physique trouve son véritable régime, entre les deux limites de son champ. Lorsque inspiré par des vues éducatives, ou libérée par le jeu d'autres préoccupations qu'éducatives, elle forme l'enfance, l'âge adulte aussi. "Autrement dit, on est loin de l'idée restrictive d'une éducation physique uniquement destinée pour l'école, poursuivant des finalités strictement éducatives de l'enfant.

L'éducation physique est une entité où existe une homogénéité entre " des savoirs, une théorie de la pratique, et la pratique elle même " et ULMANN de conclure " Envisagée dans l'ensemble de ses déterminations, elle conjugue étroitement ces connaissances et ces techniques avec une

8- Arnaud,P (1983) : Les Savoirs du corps, Presses Univ de Lyon.

axiologie. A défaut d'unir ces différents composants, l'éducation physique n'existe pas : elle se réduit à une philosophie du corps, à des savoirs, ou à des procédés ".

3 EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE :

C'est surtout après la première guerre mondiale, qu'à Education physique, va se greffer le nouvel attribut " Sportive ". La raison est simplement due à la place de plus en plus grande que le sport acquiert dans la société. Différence de taille, car ce nouvel apport à l'éducation physique, va entraîner un bouleversement surtout dans le domaine de son enseignement. La définition de l'éducation physique et sportive que nous donne BEYER,E (1987)⁹ est la suivante : " Activité organisée d'apprentissage liée à des intentions pédagogiques. La science qui s'en occupe est la didactique générale des activités physiques et sportives, à laquelle sont rattachées (et non pas subordonnées) les didactiques des différentes disciplines sportives ". Ceci laisse clairement entrevoir la " supplantation " de l'activité physique classique par celle de " sportive moderne ".

En Algérie, les programmes d'enseignements officiels d'EPS mentionnent : " l'éducation physique et sportive, est un système éducatif profondément intégré au système global d'éducation, obéissant aux fins poursuivies par celle-ci, et tendant à valoriser par ses apports spécifiques la formation de l'homme, du citoyen et du travailleur socialiste ". Ce qui renforce l'idée d'une présence de plus en plus étendue d'une idéologie " sportive " à orientation socialiste (et qu'il faut corréliser avec l'histoire de l'union soviétique et des pays de l'Est.

De plus, comme à une époque, l'éducation physique s'est confondue partiellement avec la médecine (par ses finalités préventives, curatives de la santé de l'homme). Aujourd'hui, elle connaît de nouveau une crise interne et externe, pour se distinguer (ou s'effacer) devant le sport. De plus en plus, l'appellation Education Physique et Sportive, cède le pas à celui

9- Beyer,E (1987) : Wörterbuch des Sportwissenschaft (Deutsch-English-Französisch) verlag Karl Hofmann Schorndorf.

d'éducation sportive, avec dans l'orbite des termes tels que " enseignement sportif, didactique du sport, pédagogie du sport "..... sans doute pour s'écarter de l'embarras causé par le dilemme : PHYSIQUE - SPORT :

Pris dans son sens étymologique, physique provient de phusis (qui veut dire nature). C'est avec l'avènement du christianisme que le concept d'éducation "physique", est utilisé pour mieux marquer la dichotomie entre l'âme (surnaturel) et le corps (naturel). L'éducation physique est celle du corps. La définir s'est tracer son histoire, en reproduisant d'abord celle du corps " et de son aventure à travers les différentes époques ". THIBAULT,J (1977)¹⁰, RAUC,A (1982)¹¹, VIGARELLO,G (1978)¹². Mais alors comment concilier cette éducation physique (naturelle du corps) avec le sport ? On recourt généralement à deux procédés, écrit ULMANN " Le premier consiste à rattacher, par un subterfuge taxinomique, le sport à l'éducation physique : le sport serait l'une des espèces de ce genre que constitue l'éducation physique. Le second accepte les emprunts de l'éducation physique au sport mais insiste sur les transformations que l'éducation fait subir aux geste sportif, à l'intention sportive, et grâce à quoi elle acquerrait spécificité et autonomie ".

Mais comme l'auteur le dit si bien, l'éducation physique, pour se faire valoir par rapport au sport, a recours soit à un " subterfuge ", soit à des " emprunts ". Peut être que c'est pour la simple raison que le sport est destiné à phagocyter culturellement une éducation physique ancestrale.

Tout en renvoyant à un article déjà écrit H. ROUIBI (1994)¹³, disons que donner une définition du sport exige le choix préalable d'une voie. s'agit-il d'éclairer sur le sens, les significations ? Ou va-t-on opter pour l'énoncé des qualités et des caractéristiques de l'objet à définir ? Ou bien veut-on évoquer des fins et des qualités qui lui sont assignées ? Ou encore procéder à une différenciation et à une démarcation par rapport à un autre

10- Thibault,J (1977) : Les aventures du Corps dans la pédagogie française, VRIN.

11- Rauch,A (1982) : Le Corps en éducation physique, P.U.F.

12- Vigarello,G (1978) : Le Corps redressé,JP. Delarge.

13- H. Rouibi (1994) : op. cité.

objet ou concept ? Ou enfin (et la liste reste ouverte) cerner un domaine et le délimiter dans un champ de réflexion précis ? Tout ceci nous amène à dire que la définition du sport (et pourquoi pas des sports ?) ne peut être que provisoire et ponctuelle et qu'elle dépend surtout de ce que l'on veut en faire et dans quelle optique on l'entreprend : psychologique, sociologique, historique, pédagogique. BROHM,J.M (1976)¹⁴ fonde sa définition sur l'aspect sociologique et la base sur une genèse du sport : " pratiques compétitives, à dominante physique, délimitées, codifiées réglées conventionnellement ".

C'est la même voie que prend JEU,B(1979)¹⁵ mais celle-ci est surtout axée sur les facteurs anthropologiques et culturels : " Nous avons même intérêt à nous tourner prioritairement vers l'histoire la plus lointaine du sport. Il est déjà normal, sentimentalement, d'accorder une attention privilégiée aux origines, aux sources de l'institution. Mais c'est là surtout qu'on saisit le mieux intellectuellement comment et à quel point le sport fait partie intégrante de tout le système de la culture ".

On voit, au travers de ces quelques remarques préliminaires que la délimitation du sport est loin d'être une tâche aisée. Le sport touche les couches de la société, sans distinction d'âge, de sexe ; il s'adresse aussi bien aux jeunes, comme aux personnes âgées, aux bien portants comme aux handicapés... Mais alors, le sport serait-il dans les coutumes et us de l'homme ? Les activités physiques et les jeux physiques existent depuis que l'homme chasse, fait la guerre, rend la justice et fait régner l'ordre, se distrait... C'est à dire depuis toujours. Mais les jeux physiques ne doivent pas être confondus avec le sport actuel. Celui-ci est un phénomène social, relativement récent. Mais quand on entreprend de faire sa genèse, on constate que ses caractéristiques modernes ne sont en réalité qu'un aboutissement de l'évolution qu'il a contenu à travers les âges.

14- Brohm,J.M (1976) : Sociologie politique du sport - Delarge : p.45.

15- Jeu,B (1979) : Histoire du sport. Histoire de la culture dans sports et science, Vigot, Paris p36.

Nous emprunterons à Le FLOCHMOAN,J (1962)¹⁶ les repères historiques de ce phénomène, mais nous ne commencerons notre chronologie qu'au 18^{ème} siècle :

- L'Angleterre sportive au 18^{ème} siècle : Hippodrome, course à pieds et paris, escrime à poings nus ; apparition des gants protecteurs.

- Athlétisme en Angleterre au 19^{ème} siècle. Oeuvre de Thomas ARNOLD : parallèlement aux disciplines intellectuelles, il intègre une éducation corporelle (course-cricket-football) avec des règles précises. 1866 naissance de l'association Sportive : London Athletic club.

- Moeurs sportives anglaises au 19^{ème} siècle - Défense de l'amateurisme. Il y a aussi le professionnalisme (boxe à poings nus, course à pied), un sport scolaire (public-schools) et Universitaire, un sport aristocratique (aviron-athlétisme).

- Le Football anarchique des public-schools entraîne la naissance de la " Football Association " et de la " Rugby Football Union ".

Le ballon ovoïde se transforme Rugby à 20 contre 20. Le Football s'affine, les clubs industriels et le professionnalisme.

- Wingfield invente le précurseur de Lawn-Tennis ; transformation du Tennis et de la pelote basque. Badminton.

- Instauration des règles pour les combats de boxe en 1881 (3 minutes pour le round avec 1 minute de repos à chaque intervalle) port de gants. Tout ceci sans une organisation internationale.

- Fin du 19^{ème} siècle : La nage sportive (épreuve de longue distance : traversée de la manche en 21 heures 39 minutes) puis les épreuves de courtes distances apparaissent. Le Patinage.

16- Le Floc'Hmoan,J (1962) : La genèse des sports, petite bibliothèque Payot, p59 à 179.

De GHOETHE à JAHN Mouvements d'éducation physique. Naissance de la gymnastique à Haenheide (bois de Halle - Allemagne) en 1811 LING et la méthode suédoise (1814).

- L'Amérique du Nord s'éveille au sport (1826). YALE et Footbal, le base-ball, amusement des soldats - Naismith : Père du Basketball (1891).

- Sports importés aux Etats Unis. Tennis et Golf : Le hockey sur glasse passe la frontière canadienne (1895) : Rencontres d'universitaires amateurs en Athlétisme (11 épreuves) entre Londres et New York. Ecrasante victoire des américains.

- 1819 : AMOROS fonde son gymnase. Ecole de Joinville. Culture physique (1886) avec haltères et extenseurs. Naissance de l'Haltérophilie (1894).

- Grand démarrage du cyclisme routier - prolifération des vélodromes. Naissance de l'Union des Sociétés françaises de sports athlétiques en (1889) : Pierre De Coubertin secrétaire général. En 1932, lancement du championnat de football professionnel.

- En 1892, Pierre de Coubertin, lance l'idée d'organiser les jeux olympiques : " On applaudit, on approuva, on me souhaita un grand succès " écrit Pierre De Coubertin, mais personne n'avait compris, c'était l'incompréhension totale, absolue qui commençait. Elle devait durer longtemps ". Du 5 au 15 Avril 1896, eurent lieu les premiers jeux olympiques.

Ainsi une organisation ' multi sports " voit le jour pour la première fois avec une participation internationale : 285 athlètes de 13 nations différentes se sont affrontés dans 9 sports différents.

Ceci fait peut être beaucoup de dates et d'événements ou au contraire pas assez. Ces rappels historiques servent uniquement à souligner deux faits essentiels :

- Le sport connaît réellement ses balbutiements en Angleterre. Et déjà dans ses péripéties, apparaît le débat amateurisme-professionalisme.

Ses traits les plus marquants sont le jeu organisé, la compétition, le spectacle, l'organisation, des règles et des matériels qui évoluent. Sa place dans le système éducatif se situe dans son origine, mais elle cède le terrain peu à peu aux structures spécialisées (Fédérations, Jeux olympiques). que peut-on dire de ces notions dans le contexte algérien ? Pour le concept "Sport " il calque sa signification, sur celle laissée par la colonisation française.

La meilleure preuve est que la loi de 1901 relative aux associations sportives, a continué de réglementer le Sport en Algérie, et ce bien après l'indépendance. Le sport, pour nous, est un produit d'importation ". Pour ce qui est de l'activité physique, elle entre dans les moeurs et coutumes du musulman et servait non seulement à la préparation guerrière, mais elle dépassait ce sens restreint ; les jeunes s'entraînaient à l'équitation, le sabre, la lutte, le tir à l'arc pour la guerre, mais aussi en vue de festivités organisées. L'aspect ludique et l'expression corporelle artistique prenaient ainsi leur pleines dimensions.

Citons le FLOC'HMOAN,J (1962)¹⁷ : " En des temps très reculés, les arabes jouaient à la Koura ; deux camps se disputaient une balle faite de fibres de palmier ficelées, en la frappant avec une tige de palme ou une branche de jujubier sauvage. Des peuples berbères vaincus par les sarrazins auraient fait connaître des variantes de ce jeu en Espagne puis en Gaule... ".

Les activités physiques, puis les jeux physiques et enfin le sport sont tour à tour les résultats de l'expression corporelle de l'homme, dans ses rapports avec le milieu et avec ses semblables. Leur évolution est universelle : Le sport est le reflet de la société moderne actuelle.

17- Le Floc'Hmoan,J (1962) : op. cité.

Il va à tous et provient de tous. LOY. J (1968)¹⁸ écrit : " occasion de jeu, un jeu organisé institutionnalisé, une institution et un système social ".

Une des caractéristique du sport à son origine est de se composer de jeux auxquels les gens de l'aristocratie, puis les couches populaires s'adonnent pour se distraire et occuper leurs temps de loisirs. Le sport " comme jeu " c'est l'homme à la recherche du plaisir, du divertissement, mais c'est aussi : le sport épousant et s'imprégnants des caractéristiques spécifiques du jeu :

- Caractère libre et " séparé " : La participation est volontaire, et le jeu sportif a son espace propre et sa propre conception du temps.

- Caractère d'incertitude et d'improductivité : l'issue et les résultats ne sont pas connus à l'avance ; de plus l'aspect de " gratuité " du sport s'associe à celui de non utilitaire. On chasse pour le plaisir (Sport) mais on chasse aussi pour le gibier (utilité). Cette notion est de plus en plus contestée, car le sport de haut niveau professionnel devient une véritable source de gains et de revenus.

Caractère organisé (règle) et fictif : A la seule différence que les règles simples élémentaires du jeu, constituent en sport de véritables systèmes ; l'irréalité du jeu sportif ouvre la place à l'imaginaire, au symbolique et à la fiction.

A tout ces caractères reliant le jeu et le sport, LOY. J adjoint la " prouesse physique " car le jeu sportif demande le recours à des aptitudes physiques, techniques, tactiques ou autres et ce à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie de la compétition.

Le jeu sportif ne peut être spontané : il s'organise par son institutionnalisation, c'est à dire qu'il possède un ensemble de formes et de structures établies par une réglementation tant individuelle que collective.

18- Loy,J (1968) : The nature of sport, a definitional EFFORT. QUEST. MONGR. X. 15 May trad Franç.

ceci passe par ce que qualifie LOY " des sphères du sport : organisationnel, technologique, symbolique et éducative ".

Le symbolique entoure le sport et sa pratique auréolée de mystère, de secret ; c'est un monde où le rêve et le cérémonial sont de mise. On " parade " comme au cirque car le spectacle offert est une occasion d'évasion : Le rituel est de prime car le monde ouvert par le sport, est celui de la représentation et de l'imaginaire.

L'éducatif dans le sport est " exigeant " car la préparation et la sélection sont de règle. L'entraînement demande aptitudes de base, travail continu et intense et exige aussi des qualités psychologiques et morales : La performance ne s'acquiert que par la formation.

Le sport donc à partir de son institutionnalisation dans son propre champs, devient " institution sociale " . Cette idée défendue par LOY est assez séduisante, car elle permet de voir l'ampleur prise par le sport dans les communautés modernes. Partant du principe que toute institution sociale " organise, structure et règlemente " les comportements des individus dont elle a la charge, l'auteur rappelle avec justesse, que le sport assure de plus des fonction jusqu'à là destinées à l'éducation, à la religion, à la structure politique, économique....

Par l'extension de son action sur le plan social (il suffit de se référer à la place prise dans les mass-media) et par sa pénétration de tous les secteurs de la vie de l'homme, on ne peut que confirmer " l'impérialisme " du sport sur les autres phénomènes sociaux.

Le sport " comme système social " est le dernier chaînon du schéma de LOY : l'existence d'un système sous entend une combinaison d'éléments réunis entre eux de manière à former un ensemble cohérent et fonctionnel. Le système social instauré par le sport est constitué par un groupement d'individus présentant des caractéristiques communes et dont les relations entre eux sont régies au travers de l'activité physique (organisation, pratique, spectacle...). L'auteur utilise le terme de " degré " pour évaluer l'engagement manifesté par le sujet pour un sport donné et le terme " mode

" pour désigner le rôle qu'il y assume. Pour ULMANN,J (1989)¹⁹ : Le sport moderne " sous la diversité des nuances que lui apportent hommes et milieux, présente trois traits principaux. Il est un jeu, une compétition, une formation ".

SPORT-JEU : Si l'attitude ludique représente pour l'antiquité grecque un idéal d'accomplissement de l'homme, elle n'est qu'un comportement et une conduite à caractère fonctionnel, de nos jours : qu'il soit qualifié de cathartique, de réparateur, de symbolique, de formateur ou comme facteur d'adaptation, le SPORT-JEU se teinte de pragmatisme et s'oriente vers la performance de la fonction.

SPORT-COMPETITION : La victoire de l'athlète antique (par le biais de la compétition) représente le seuil de la performance physique, proche de celle des dieux. Le vainqueur, s'il surpasse d'autres hommes, ne dépasse pas la nature humaine : l'idéal de progrès est déterminé et fixé (à l'image des divinités). Par contre, dans le sport moderne la compétition exige une évolution et un progrès indéterminé : L'insatiabilité de l'homme pour l'acquisition de nouvelles techniques, capacités et habilités sportives, confère à la compétition une volonté de dépassement et de développement illimitée et infinie : la confrontation est celle de l'homme contre l'humanité toute entière.

SPORT-FORMATION : Le même fossé sépare les conceptions sur la formation entre anciens et modernes : Le sport, écrit ULMANN " ne possède, pour les modernes, qu'un rôle occasionnel qui est au mieux un rôle d'appoint. Chez les grecs, il constitue la condition indispensable d'une formation qui ne saurait être morale qu'en étant simultanément physique ".

JEU ET COMPETITION : constituent selon nous, les deux facteurs prépondérants des pratiques physiques et sportives ; il nous faut évoquer " les approches nouvelles " de POCIELLO,C (1991)²⁰, lesquelles se situent

19- Ulmann,J (1989) : op. cité.

20- Pociello,C (1991) : Sports et société - Approche socio-culturelle des pratiques, ed VIGOT. P10 à 29.

dans un courant tout à fait différent ; cet auteur préconise le rejet d'une vue " globale, unitaire et unificatrice des sports " et son remplacement par une " conception plus diversifiée des pratiques sportives et plus différenciée des modèles d'analyse qui leur sont appliquées ".

Concernant l'assertion courante, moderne qui considère le sport comme un produit économique, social et culturel, soumis aux fluctuations de l'offre et de la demande, POCIELLO opte pour une explication autre que celle devenue commune des lois du marché. Il met en exergue " la situation concurrentielle " des pratiques sportives entre elles, au sein du système même qu'elles ont créé. Et c'est parce que le sport dit-il " est à la fois un besoin et un produit qu'il peut entrer dans une dialectique complexe de l'offre et de la demande, c'est à dire se comprendre dans le cadre du rapport entre les demandes, jamais complètement satisfaites et des monopoles totalement instaurés ".

La demande du produit " SPORT " du point de vue socio-culturel, est échafaudée en grande partie sur l'irrationnel. Chaque " consommateur " : athlète, pratiquant, supporter, spectateur, dirigeant, par un jeu complexe des motivations et des intérêts personnels, devient un client original, dont il faut satisfaire les goûts, les rêves et les fantasmes. POCIELLO qualifie la demande de " logique de différenciation ".

L'offre, en sport, par contre repose sur le rationnel et le réel ; ce qui-la guide c'est le coût et le gain des financiers. Demande et offre se trouvent ainsi structurées en sport, dans un processus déterminé par les données socio-culturelles définies en particulier par les styles de vie et les attitudes nouvelles des individus.

Le produit " SPORT " est alors pris en charge par une variété d'intervenants qui s'en servent selon une " logique contradictoire " voire concurrentielle des intérêts.

- Le sport se trouve alors sujet à des transformations, à un modelage qui n'ont de justifications que celles personnelles des différents " producteurs " : industriels journalistes, personnels techniques et d'encadrement...

Le sport devient " spectacle ". Cet impératif amène souvent la transformation, l'adaptation des règles et de la technique pour satisfaire aux exigences de la retransmission (télévisée ou autre), à son suivi " confortable et facile " dans les stades, terrains, salles courts...

- Le sport devient médiatique : C'est dans ce domaine qu'il est revêtu d'une " auréole ". Symbolisé, il devient rêve : Chacun joue de l'imagination pour quitter momentanément la dure réalité imposée par le modernisme. Atravers des mass-medias spécialisés ou non (revues, journeaux, chaînes de télévision) on forge, on forme, on transforme la " vision " des individus : Ceci pour mieux les asservir sur le plan financier et encourager la consommation.

- D'un autre côté, les techniciens et personnels d'encadrement " du corps " tendent d'établir la suprématie en visant le monopole de la pratique. Celle-ci est facilitée au maximum par le recours à toute une série d'appareils, de tenues, de ceintures et de gadgets sophistiqués aidant soi-disant à l'apprentissage plus rapide et plus efficace de la technique. Une nouvelle race de personnel est née : Mutant entre l'entraîneur, le psychologue et le médecin, ce " maître " en sport grille les étapes de la formation et n'a besoin que d'un stage écourté pour vendre sa pédagogie. A l'opposé, et dans les sphères dites universitaires, gravitent une catégorie de chercheurs et savants qui " théorisent la pratique et pratiquent la théorie ". C'est à eux, matières pensantes, qu'il est dévolu le soin de discourir sur ce qu'est ou ce que n'est pas le sport.

- Le sport est " machinisé ", c'est àdire qu'une logistique lourde ou légère l'accompagne. Celle-ci, tout en se développant elle même grâce à une technologie de pointe, parvient à métamorphoser la pratique sportive. POCIELLO confirme " dès qu'un sport est instrumenté ou machinisé, il empreinte une trajectoire techno-historique qui peut le transformer beaucoup plus vite et plus fondamentalement que les sports qui sont dépourvus de ces appareillages ".

L'ensemble des points soulevés auparavant, mettent en évidence les actions quasi-indépendantes et spécifiques de chacun des protagonistes dans les pratiques physiques et sportives. Tous sont animés par le désir de "monopole" sur le sport et c'est ce qui crée au sein des activités sportives, un climat concurrentiel et contradictoire. Sans prétendre être exhaustif, le débat sur le sport entrepris dans les pages précédentes a fait ressortir ses traits les plus saillants pouvant faciliter son appréhension. Sa bivalence due à son caractère amateur et professionnel fait remarquer à ULMANN²¹ : " Il semble donc qu'une définition du sport n'ait autre parti que de retenir les traits communs du sport professionnel et du sport amateur. Le sport consisterait ainsi dans la pratique des compétitions physiques selon des normes données. Nous pensons cependant qu'une telle définition ne fournirait qu'une caractéristique matérielle du sport, ne retiendrait que ce qui apparaît à un spectateur. Elle ne se soucierait pas de pénétrer le sport jusqu'à ses éléments les plus profonds, ses motivations ultimes, elle dissocierait un comportement de sa causalité psychologique. Cette causalité n'est fournie que par le sport amateur ou par le sport professionnel ".

Mais c'est BERNARD,M (1973)²² qui retient l'attention quand il tranche : " Le sport a l'apparence d'un paradoxe : c'est un mot et un phénomène compris par tous, mais que personne, même les plus savants spécialistes, ne peuvent correctement définir ".

21- Ulmann,J (1989) : op. cité.

22- Bernard,M (1973) : article " SPORT " dans Ecyclopedia, UNIVERSALYS 14 P307.

BIBLIOGRAPHIE

- Paddick, RJ : The nature and place of knowledge in physical education, MA thesis, University of Alberta, Edmonton CANADA. trad, Franç.

- KENYON, GS : A conceptual Model for characterizing physical Activity, resquart 39-96105 March Trad, Franç

- Rouibi, H, (1994) : Eléments d'analyse de l'activité physique et sportive au milieu universitaire (RSEPS V0: 2 N°3)

- Rouyer,J (1965) : Revue Recherche internationales à la lumière du Marxisme, N° 48.

- DURING, B, (1990) : Des jeux aux sports, repères et documents en histoire des activités physiques, VIGOT p35.

Ulmann,J (1989) : De la gymnastique aux sports modernes; histoire des doctrines de l'éducation physique, J. VRIN. 3^{ème} tirage p 446 à 476.

- Arnaud,P (1983) : Les Savoirs du corps, Presses Univ de Lyon.

Beyer,E (1987) : Wörterbuch des Sportwissenschaft (Deutsch-English-Französisch) verlag Karl Hofmann Schorndorf.

- Thibault,J (1977) : Les aventures du Corps dans la pédagogie française, VRIN.

- Rauch,A (1982) : Le Corps en éducation physique, P.U.F.

Vigarello,G (1978) : Le Corps redressé,JP. Delarge.

- Brohm, J.M (1976) : Sociologie politique du sport - Delarge : p.45.
- Jeu, B (1979) : Histoire du sport. Histoire de la culture dans sports et science, Vigot, Paris p36.
- Le Floc'Hmoan, J (1962) : La génèse des sports, petite bibliothèque Payot, p59 à 179.
- Loy, J (1968) : The nature of sport, a definitional EFFORT. QUEST. MONGR. X. 15 May trad Franç.
- Pociello, C (1991) : Sports et société - Approche socio-culturelle des pratiques, ed VIGOT. P10 à 29.
- Bernard, M (1973) : article " SPORT " dans Ecyclopedia, UNIVERSALYS 14 P307.